



Convention de partenariat entre **AGEFOS PME,** **Atout France et** **Tourism Academy**



L'Agence de développement touristique de la France



Entre

ATOUT FRANCE

Groupement d'Intérêt Economique,
Dont le siège social est situé 79/81 rue de Clichy – 75009 Paris,
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro
340 709 211,
Représenté par Monsieur Christian Mantei, en qualité de Directeur Général,
dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommé « Atout France »,

TOURISM ACADEMY

Société par Actions Simplifiée,
Dont le siège social est situé 42 rue des Plantes - 75014 Paris
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le
numéro 808 418 941,
Représentée par Monsieur Claude Bannwarth, en qualité de Co-fondateur,
dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « Tourism Academy »,

et

AGEFOS PME,

Association déclarée,
Dont le siège social est situé 187 Quai de Valmy - 75010 PARIS,
Représentée par Monsieur Philippe ROSAY en qualité de Président et Madame
Christine LODEWYCKX en qualité de Vice-Président, dûment habilités aux fins
des présentes,

Ci-après dénommée « AGEFOS PME »,

Ci après dénommés ensemble par les « Parties » et/ou individuellement par la
« Partie ».

Il est convenu et arrêté ce que suit.

PREAMBULE

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu que, le 11 juin 2015, le Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, Laurent Fabius, a annoncé en conclusion du Conseil de Promotion du Tourisme un certain nombre de mesures pour faire de ce secteur un levier encore plus puissant de croissance et de développement national et renforcer nos efforts pour mieux accueillir les clientèles internationales en France. Celles-ci ont été confirmées lors de la Conférence Nationale du Tourisme du 8 octobre 2015. Elles visent notamment à :

- améliorer la connaissance des attentes et des comportements des clientèles des marchés étrangers ;
- augmenter la motivation individuelle des professionnels à délivrer un accueil individuel personnalisé et de qualité ;
- développer l'engagement collectif des partenaires du tourisme sur ce challenge national.

Cette convention s'inscrit dans l'objectif national de maintien du niveau d'attractivité de la France dans le domaine du tourisme.

Suite à la présentation du MOOC Accueil France par Atout France et Tourism Academy qui développent ce programme dans le cadre d'un partenariat exclusif, il est conclu une convention de partenariat visant à développer la formation des salariés des différents secteurs liés au tourisme sur le thème de l'accueil des clientèles internationales et à formaliser l'action d'AGEFOS PME pour la promotion et le financement du MOOC Accueil France.

Les dispositions de la présente convention d'engagement professionnel ne peuvent contrevenir, ni faire exception, à aucune disposition législative, réglementaire ou conventionnelle.

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

Article 1 - Présentation des parties

1.1. Présentation d'Atout France

Atout France contribue au développement du tourisme français et poursuit cet objectif par le biais de différentes missions :

Observer et analyser les marchés touristiques

Atout France entretient un dispositif approfondi et permanent de veille et d'analyse du marché touristique international. Cette connaissance de l'offre et de la demande lui permet de disposer d'une vision la plus complète possible de l'état des marchés touristiques et de définir ainsi les grandes orientations stratégiques nécessaires pour le développement du tourisme français.

Renforcer l'offre touristique française et la commercialiser

Afin d'accroître la compétitivité des entreprises et l'attractivité des destinations françaises, Atout France met à leur disposition son expertise en ingénierie touristique. Elle mobilise ainsi ses connaissances et ses compétences pour accompagner ses adhérents sur des démarches de développement territorial (diagnostic et positionnement stratégique, appui marketing et numérique...) et des projets d'investissement privés et publics de création et de développement d'hébergements, d'équipements ou de services.

Atout France accompagne près de 1200 professionnels partenaires (Comités régionaux et départementaux du tourisme, offices de tourisme et plus de 800 entreprises privées), dans leurs opérations de marketing et de promotion touristique en France comme à l'international. En 2015, Atout France a réalisé plus de 2 800 actions de promotion sur 70 marchés d'intervention.

Optimiser la qualité des prestations

Atout France est en charge de missions spécifiques visant à améliorer la qualité de l'offre. Cela concerne le classement des hébergements de tourisme, l'immatriculation des opérateurs de voyages mais également le suivi et la promotion de labels comme « Vignobles & Découvertes » pour l'œnotourisme.

Un territoire d'intervention local, national et international

Atout France développe ses missions à l'international grâce à un réseau de 33 bureaux répartis dans 30 pays. Sa zone d'intervention est étendue à 70 marchés grâce aux actions menées en collaboration avec les services des Ambassades de France. Cette organisation unique lui permet d'approfondir en permanence sa connaissance des marchés et des clientèles internationales pour cibler et relayer au mieux les actions de ses partenaires, de la conception d'un projet à sa commercialisation.

1.2. Présentation de Tourism Academy

Tourism Academy est une start up qui édite des MOOCs (Massive Open Online Courses), dispositifs de formation en ligne exclusivement dédiés à la montée en compétence des collaborateurs des entreprises et des destinations touristiques.

Tourism Academy propose des protocoles de formation totalement innovants : classes inversées, interactions entre apprenants et experts, apprentissage à temps choisi, parcours individualisés, évaluation en temps réel, badges et « battles » en ligne favorisant le plaisir d'apprendre...

Ses solutions permettent l'acquisition de compétences individuelles et collectives. Elles renforcent le partage des valeurs d'une entreprise, l'esprit d'équipe et la conduite du changement. Elles facilitent également l'intégration de nouveaux collaborateurs ou la croissance externe d'un groupe.

Elles permettent :

- la montée en compétence des collaborateurs des entreprises et destinations touristiques, grâce à une expérience utilisateur totalement innovante et adaptée aux contraintes des métiers du tourisme ;
- le développement de la motivation des apprenants à se former, par une gamification des processus d'apprentissage unique sur le marché ;
- le renforcement de l'engagement des équipes par la mobilisation de tous les leviers du social learning .

Les cofondateurs de l'entreprise ont forgé leur expérience aux côtés des professionnels de la filière. L'équipe intègre des compétences de conception de modules de formation, corporate ou génériques, de story telling et de création vidéo, graphique et web.

1.3. Présentation d'AGEFOS PME

Créée en 1972, AGEFOS PME est un Fonds d'assurance formation géré par les partenaires sociaux et agréé en qualité d'OPCA.

Premier organisme gestionnaire privé des fonds de la formation en France, AGEFOS PME a vu son agrément d'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) interprofessionnel et national renouvelé par arrêté du 2 février 2015 (JO du 15/02/2015).

AGEFOS PME est le 1^{er} OPCA de France en termes :

- de contributions reçues et de dépenses réalisées,
- de dimensionnement du réseau de proximité
 - 21 délégations territoriales et 90 implantations départementales
 - 1200 collaborateurs, dont 90% dans les délégations territoriales
 - 1 animateur et Référent procédures Grands Comptes et Branches par délégation territoriale
 - Un binôme conseiller/assistant de proximité pour toutes les entreprises de 10 salariés et plus
- d'accès à la péréquation du FPSPP,
- de mobilisation de financements complémentaires (appels à projets FPSPP et conventions FSE, État, Conseils régionaux...),
- de nombre de Branches accompagnées

L'OPCA accueille à ce jour 50 Branches professionnelles, très diverses dans leur taille et leurs caractéristiques et met à leur disposition son Offre de Services

sur-mesure :

une SPP pour chaque Branche, dotée d'un pouvoir délégué du Conseil d'administration national pour le pilotage de ses fonds

- la garantie, pour chaque Branche, d'une éligibilité constante d'AGEFOS PME à la péréquation FPSPP
- une offre de service harmonisée et adaptable en fonction du secteur professionnel et des attentes de chaque Branche, relayée dans les territoires par le réseau AGEFOS PME

Fort de son réseau de proximité et de son maillage territorial, AGEFOS PME s'implique depuis de nombreuses années dans le secteur du Tourisme, et plus particulièrement dans l'accompagnement emploi formation dans tous les territoires touristiques : Montagne, Rural, Littoral et Urbain.

Article 2- Champ d'application

AGEFOS PME distingue les branches cœur de métier, les Branches dont une partie d'activité est liée au tourisme et les autres secteurs intéressés par la thématique de l'accueil des clientèles internationales.

2.1 Branches cœur de métier

AGEFOS PME assurera la diffusion et la promotion du projet de formation de Atout France et Tourism Academy auprès des deux branches dont l'activité est intégralement liée au tourisme.

2.1.1. Organismes de tourisme

Le secteur des organismes de tourisme regroupe principalement des entreprises et établissements à caractère commercial ou non, groupements locaux, départementaux, régionaux ou nationaux de tourisme qui se livrent ou apportent leur concours aux opérations permettant de faciliter l'accueil ou d'améliorer les conditions de séjour des touristes dans leur zone géographique d'intervention, à l'exclusion des entreprises exerçant une activité principale d'agent de voyages et relevant de la convention collective nationale des agences de voyage et de tourisme, ou entrant dans le champ d'application de la convention collective nationale du tourisme social et familial.

2.1.2 Hôtellerie de plein air

L'activité de l'industrie de l'hôtellerie de plein air correspond :

aux activités d'exploitation de terrain de camping, caravaning et parcs résidentiels de loisirs, répertoriées dans la nomenclature I.N.S.E.E.

aux activités des campings municipaux gérés ou concédés de façon autonome techniquement et financièrement

aux personnels des terrains de campings, à l'exception du personnel des organismes de tourisme social et familial, sans but lucratif, couverts par la convention collective nationale étendue du tourisme social et familial.

2.2 Branches dont une partie d'activité est liée au tourisme

AGEFOS PME assurera la diffusion et la promotion du projet de formation de Atout France et Tourism Academy également pour les secteurs suivants, dont l'activité est liée pour partie au tourisme :

- Restauration rapide
- Téléphériques et remontées mécaniques
- Navigation de plaisance
- Ports de plaisance
- Thermalisme
- Commerces d'articles Sports & Loisirs

2.3 Autres secteurs

AGEFOS PME assurera la promotion du dispositif également auprès de secteurs dont l'activité n'est pas liée directement au tourisme mais dont les salariés sont en contact avec des clients étrangers :

- L'immobilier, pour la partie des agences qui font des locations saisonnières
- La parfumerie sélective, notamment auprès des enseignes Sephora, Marionnaud, etc
- Toutes autres entreprises adhérentes intéressées par le projet

Article 3 - Le MOOC Accueil France

- Une 1^{ère} à l'échelle mondiale

Le 1er MOOC touristique organise la montée en compétence, la mobilisation individuelle et l'engagement collectif des collaborateurs de la filière sur l'accueil des clientèles internationales.

- Un contenu à forte valeur ajoutée

Six disciplines : accueillir les Chinois, les Allemands, les Néerlandais, les Belges les Anglais, et les Indiens, apportant des clés réellement opérationnelles pour connaître l'esprit du pays, les habitudes et comportements des voyageurs et les règles spécifiques de l'accueil.

- Un partenariat de production original

Atout France mobilise son expertise à l'international et Tourism Academy apporte le savoir-faire et l'ingénierie pédagogique et une plateforme de formation digitale ultra performante, ayant déjà permis la formation de plus de 200 000 collaborateurs de grands groupes ...

- Un dispositif motivant et valorisant

Le rythme adapté d'une discipline par mois, de décembre 2015 à juin 2016. Le MOOC Accueil France sera ouvert jusqu'en décembre 2016 avec la possibilité de s'y inscrire au plus tard jusqu'en novembre 2016.

Article 4 - Engagement des Parties

4.1 L'engagement d'AGEFOS PME pour le développement du projet porté par Atout France et Tourism Academy

4.1.1 Au niveau territorial

Au travers de son réseau de proximité, AGEFOS PME assurera :

- des présentations du projet auprès de ses entreprises adhérentes dont l'activité relève de l'article 2 ;
- la gestion administrative et financière des actions de formation engagées par les entreprises ;
- un accompagnement pour optimiser les fonds de la formation mobilisables pour ce projet ;
- une information homogène par les conseillers régionaux sur les évolutions des dispositifs législatifs ;
- une sensibilisation des branches tendant vers un mode de gestion du MOOC Accueil France en action collective.

4.1.2 Au niveau national

Au niveau national AGEFOS PME assurera :

- un cadre de prise en charge par les directions régionales d'AGEFOS PME
- des points réguliers avec Atout France et Tourism Academy sur les demandes de prise en charge du projet avec une « coordination nationale par AGEFOS des prises en charges régionales » ;
- un interlocuteur unique au niveau national ;
- un bilan national sur les formations financées pour les entreprises relevant des branches énumérées à l'article 2 ;
- une communication du projet sur le site internet d'AGEFOS PME, la diffusion d'un communiqué de presse, l'envoi d'un emailing aux entreprises... ;
- une sensibilisation des SPP des branches tendant à un mode de gestion du MOOC Accueil France en action collective.

4.2 Engagements d'Atout France et de Tourism Academy

Atout France et Tourism Academy apporteront à AGEFOS PME leurs soutiens et mettront leurs équipes à la disposition de ce dernier.

Article 5 - Modalités de prise en charge des actions de formation

Les critères et règles de prise en charge des actions de formation sont définis par les branches professionnelles et le Conseil d'administration national d'AGEFOS PME.

Les demandes de prise en charge sont présentées par les entreprises directement à l'AGEFOS PME régionale dont dépend l'entreprise.

AGEFOS PME financera les actions de formation du MOOC Accueil France en application du Décret n°2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et

à distance à partir d'une durée minimale de connexion de quatre heures à la plateforme de formation à distance.

Chaque AGEFOS PME financera les demandes sur la base de justificatifs fournis par Atout France et Tourism Academy, et prouvant la réalité de la formation. Ces justificatifs comprendront les éléments suivants :

- la raison sociale de l'entreprise ;
- le prénom et le nom du stagiaire ;
- un relevé cumulé des temps passés correspondant aux séquences pédagogiques suivies par le stagiaire ;
- et, pour chacune des disciplines du MOOC Accueil France :
 - les séquences validées ou en cours de validation par le stagiaire (séquence « base », « avancé » et « coach ») ;
 - les dates de validation des séquences par le stagiaire ;
- l'éventuel relevé du suivi pédagogique et technique du stagiaire s'il a eu recours à une assistance pédagogique et / ou technique.

En fonction de caractéristiques de financement particulières, la présente convention pourra faire l'objet de déclinaisons contractuelles en région. A ce titre, des demandes de cofinancement public pourront être déposées par AGEFOS PME au niveau régional, notamment auprès des DIRECCTE.

Les pièces demandées pourront dès lors varier d'une région à l'autre selon les exigences des co-financeurs publics. Au niveau national, AGEFOS PME s'assurera toutefois que ces dispositions particulières ne nuiront pas à la prise en charge du MOOC Accueil France dans une région donnée.

Article 6 - Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016. Elle pourra être prorogée d'un commun accord entre les Parties, par la signature d'un avenant dans les conditions de l'article 7 modifications et/ou ajouts.

Article 7 - Modifications et/ou ajouts

Toute modification et/ou ajout à la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit et signé par les Parties.

Article 8 - Loi applicable et attribution de compétences

La présente convention est soumise au droit français.

Tout litige intervenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention ou à l'occasion de l'interprétation de ses dispositions, fera l'objet d'une recherche d'un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, les tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Paris seront saisis.

Article 9 - Annexe

Le document suivant est annexé aux présentes :

Annexe 1 : liste des correspondants régionaux AGEFOS PME pour le MOOC Accueil France

L'annexe fait partie intégrante de la présente convention. En cas de contradiction entre l'annexe et la présente convention, les dispositions de la convention prévaudront.

La présente convention a été établie à Paris en 3 exemplaires originaux, le

Pour Atout France
Le Directeur Général
Christian Mantei

Pour AGEFOS PME
Le Président
Philippe Rosay

Pour Tourism Academy
Le Co-fondateur
Claude Bannwarth

Le Vice-Président
Christine Lodewyckx